

Obligation vaccinale à 11 valences. Halte au terrorisme vaccinal !

Ce printemps, lors de la campagne présidentielle, le candidat MACRON devant des foules en délire s'exclamait « **Nous ne cherchons pas à adapter ni à conserver, mais bien à transformer en profondeur** », il disait aussi vouloir « **...construire une France nouvelle, une France qui libère** » et promettait de « **... garder la dignité de la vie publique** ». On peut dire que la proposition, faite par sa ministre de la Santé Mme BUZYN de porter de 3 à 11 le nombre de vaccins obligatoires dès le premier janvier prochain, va à l'encontre des belles promesses électorales du Président MACRON.

Transformer en profondeur notre système de Santé aurait dû se traduire par la suppression de l'obligation vaccinale, comme vient de le décider le 10 mai 2017 le Parlement Suédois rejetant sept motions qui auraient inclus des vaccinations obligatoires dans la loi. Le Parlement a fait savoir « Si nous introduisons des vaccinations obligatoires ou forcées, cela violerait notre [Constitution Suédoise] ».

La Suède rejoint en cela de nombreux pays européens qui n'ont aucune obligation vaccinale ; cela aurait aussi permis à la France de se mettre en conformité avec les Droits de l'Homme et du Citoyen en respectant l'intégrité physique de tout un chacun. **Conserver** l'obligation vaccinale et l'**adapter** (en passant de 3 valences à 11) ce n'est pas vraiment **construire une France nouvelle** et surtout pas une **France qui libère** puisque de lourdes sanctions sont prévues pour les récalcitrants.

Garder la dignité de la vie publique aurait dû également se traduire par la nomination d'un(e) ministre de la Santé n'ayant jamais été rémunéré(e) par les laboratoires contrairement à Mme BUZYN qui de 1998 à 2011 a été rémunérée par le laboratoire Genzyme (désormais filiale de Sanofi) et entre 2005 et 2011 par les laboratoires Bristol Meyers-Squibb

et Novartis sans compter que Pierre FABRE et Schering-Plough (filiale de Merck) ont financé entre 2005 et 2011 l'association Robert DEBRÉ que dirigeait cette même Mme BUZYN. Son projet de rendre 11 vaccins obligatoires est plus proche du conflit d'intérêt que de la **dignité de la vie publique** et est en tous cas un beau cadeau au lobby vaccinaliste et aux laboratoires. On peut par ailleurs également se demander où se trouve la **dignité de la vie publique** lorsque par coercition ou par peur des médecins injectent à des nouveau-nés les produits hautement toxiques qui se trouvent dans les vaccins.

Mme BUZYN nous a bien expliqué sur RTL (6 juillet 2017) qu'elle « **est assez rebelle aux obligations** », que « **les sanctions, ce n'est pas la meilleure façon d'avancer** » et enfin que « **Nous travaillons sur une clause d'exemption c'est-à-dire si vraiment des familles s'opposent absolument nous essaierons de leur permettre d'éviter la vaccination. C'est compliqué juridiquement** », ces belles paroles ne nous rassurent guère.

Tout semble indiquer que la politique de Santé du nouveau gouvernement suivra le même chemin que le précédent, ce qui est d'ailleurs remarquablement illustré par Mme BUZYN qui finalement n'a fait que reprendre le projet de Mme TOURAINE, ministre de la Santé de HOLLANDE, et qui est la véritable instigatrice de cette proposition démentielle.

ALIS tient à rappeler que le fait de rendre 11 vaccins obligatoires constitue une violation de nos droits élémentaires, car notre Constitution française comporte des dispositions qui permettent de refuser tout acte médical invasif dont la vaccination.

Nous voilà prévenus... le temps est venu de réagir !!!

Collectif ALIS